



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES CAMPING PARADIS
SAISON 2025

PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations proposées sur le site internet du Camping Paradis de la Motte ou tous autres supports de communication.

Le contenu du site internet a vocation à informer les clients. Certaines des prestations proposées peuvent être sujettes à modification en fonction du taux de remplissage et/ou être accessibles à certaines dates uniquement dans la saison. Les tarifs indiqués sont donnés à titre indicatif et, susceptibles de modifications et valables uniquement sur la saison en cours. La prestation aura lieu au tarif en vigueur à la date de la commande. Les tarifs sont indiqués TTC. Toute modification du taux de TVA entraînera une modification du tarif. Conformément au Code du Tourisme, le Camping Paradis de la Motte se réserve le droit d'apporter des modifications aux informations présentes sur le site internet ou tous autres supports de communication. En cas de modifications importantes, celles-ci seront communiquées sur le site internet du camping par le biais d'Erratum.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la Commande.

1. CONDITIONS DE RÉSERVATION

• Toute personne contractante doit être âgée d'au moins 18 ans et être dans la capacité juridique de contracter et ne pas être sous tutelle ou curatelle. Le contractant doit obligatoirement être présent pendant toute la durée du séjour.

La réservation est effective uniquement avec l'accord du camping, soit après réception de l'acompte après réception du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.

• La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.

• Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Location

• Les hébergements locatifs sont équipés. Le forfait de base est de 1 à 8 personnes (bébé inclus) selon le type de locatifs.

• Le Camping Paradis de la Motte se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

Emplacement de camping

• Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car pour 1 ou 2 personnes, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil. Les frais annexes (personne supplémentaire, animaux domestiques, véhicule supplémentaire, etc) ne sont pas inclus au forfait de base et s'ajouteront à ce dernier. Les emplacements de camping peuvent accueillir jusqu'à 6 personnes maximum (bébé inclus).

Au-delà de 6 personnes, un second emplacement sera facturé.

Frais de réservation – Hébergements

Les frais de dossier s'élèvent à 19 € euros pour un locatif – séjour de min 5 nuits, et de 10€ - séjour de 2 à 4 nuits.

Frais de réservation – Emplacements

Les frais de dossier s'élèvent à 19 € euros pour un emplacement – séjour de min 5 nuits, et de 7€ - séjour de 1 à 4 nuits.

2. TARIFS, TAXE DE SEJOUR & ECO-PARTICIPATION

• Les prix indiqués sont valables pour la saison 2025. Les prix s'entendent en euros, TVA incluse et correspondent à l'hébergement choisi, son nombre de personnes et sa durée. Les taxes locales et suppléments éventuels ne sont pas inclus.

• Une taxe de séjour collectée pour la Communauté de Communes du Pays des Herbiers est à régler à la nuitée et à la personne de plus de 18 ans (0,65€/pers + 18 ans / nuit).

• Une éco-participation est à régler à la nuitée et à la personne (+ de 18 ans). Notre exploitation est soumise à des taxes de prélèvement de ressources naturelles (eaux propres) et de retraitement des déchets (eaux usées, ordures ménagères, ...). Il s'agit donc d'une répercussion budgétaire à valeur de compensation et de sensibilisation (0,50 €/pers + 18 ans /nuit)

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

• Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 30 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation. L'option de réservation est d'une durée de 14 jours. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au camping.

• Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation.

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations.

4. ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTION

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, le Camping Paradis de la Motte informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

5. REGLEMENT DU SEJOUR

Modes de paiement acceptés

Au titre de l'acompte comme au titre du solde, vous pouvez honorer votre réservation ou votre séjour par les modes de paiement suivants : Chèque bancaire, chèque postal français, chèque vacances, carte bancaire, virement bancaire national ou international, chèque ANCV Connect

Modalités de règlement

Sur le site internet du camping

Toute demande de réservation ferme émanant de l'acheteur se décompose comme suit :

- Acompte de 30% du montant du séjour + frais de dossiers + assurance annulation (facultative) / A régler dans les 14 jours suivant la date de réservation
- Solde du séjour au plus tard 30 jours avant votre arrivée. Dans le cas où le solde n'est pas réglé dans les délais indiqués, celui-ci est considéré comme annulé et nos conditions d'annulation décrites ci-après s'appliquent.

Par courrier

Toute demande de réservation ferme émanant de l'acheteur se décompose comme suit :

- Acompte de 30% du montant du séjour + frais de dossiers + assurance annulation (facultative) / A régler dans les 14 jours suivant la date de la réservation
- Solde du séjour au plus tard 30 jours avant votre arrivée. Dans le cas où le solde n'est pas réglé dans les délais indiqués, celui-ci est considéré comme annulé et nos conditions d'annulation décrites ci-après s'appliquent

Cette réservation n'a de valeur contractuelle qu'à réception par l'acheteur, d'une confirmation d'inscription émise par le camping.

Le solde du séjour est à régler au plus tard 30 jours avant le début du séjour. Dans le cas où le solde n'est pas réglé dans les délais indiqués, celui-ci est considéré comme annulé et nos conditions d'annulation décrites ci-après s'appliquent.

6. ANNULATION ET MODIFICATIONS

Modification de votre réservation

● Le Client peut demander la modification de son séjour dans le même camping (dates, type d'hébergement). Sans préjudice du fait que le paiement intégral du solde est dû avant le départ, toute modification à la demande du client est possible et peut entraîner des frais de modification. Toute demande de modifications doit donner lieu à une confirmation écrite de la part du client et reste sous réserve de disponibilité et d'acceptation par le Camping Paradis de la Motte. Dans le cas où le contractant souhaite prolonger son séjour, le tarif en vigueur sera appliqué. Tout changement de votre fait, d'une gamme supérieure à une gamme inférieure, ne donnera lieu à aucun remboursement.

Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

● Toute demande du CLIENT de modification ou d'annulation du SÉJOUR doit être envoyé au Camping Paradis de la Motte, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Les délais ci-dessous mentionnés s'entendent à partir de la date de réception de ce courrier, le cachet de la poste faisant foi. L'annulation ou la modification du SÉJOUR entraînera la perception au minimum des frais suivants :

* **Au-delà de 30 jours avant le début du SÉJOUR** : 30% du prix du SÉJOUR + les frais de dossier + les frais d'assurance (si souscrite) ;

* **Moins de 30 jours avant le début du SÉJOUR** : 100 % du prix du SÉJOUR + les frais de dossier + les frais d'assurance (si souscrite).

Prestations non utilisées

Tout séjour interrompu, abrégé (arrivée tardive, départ anticipé), ou en cas de non-présentation sur le camping d'un hébergement réservé du fait du client ne donnera lieu à aucun remboursement de ladite prestation.

Annulation du fait du camping Paradis de la Motte

En cas d'annulation du fait du Camping Paradis de la Motte sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Assurance annulation

Nous vous invitons à souscrire une assurance annulation ou d'interruption de séjour lors de la réservation. Les informations relatives à l'assurance annulation sont téléchargeables sur notre site internet www.camping-vendee-lamotte.com en bas de page. Vous y trouverez tous les éléments explicatifs sur l'assurance annulation Flex proposée par la société NEAT.

7. VOTRE SÉJOUR

Arrivée

Le jour de votre arrivée, vous serez accueilli à partir de 14h (emplacements) et 16h (hébergements), et à la remise des clés de votre location (ou pass barrière et/ou adaptateur pour les emplacements), une caution vous sera demandée :

- **Hébergement** : 90€ (séjour de 2 à 6 nuits) et 300€ (séjour à partir de 7 nuits) / A remettre à l'arrivée, soit empreinte CB prise sur le TPE (non débitée du compte bancaire mais montant déduit du plafond bancaire le temps du séjour), soit par chèque bancaire.
- **Emplacement NATURE/CONFORT/PRIVILEGE GARDEN** : 15€ pour le pass barrière et 15€ pour l'adaptateur électrique - A remettre à l'arrivée, soit empreinte CB prise sur le TPE (non débitée du compte bancaire mais montant déduit du plafond bancaire le temps du séjour), soit par chèque bancaire, soit en espèces
- **Emplacement PREMIUM** : 30€ - A remettre à l'arrivée, soit empreinte CB prise sur le TPE (non débitée du compte bancaire mais montant déduit du plafond bancaire le temps du séjour), soit par chèque bancaire

Pendant votre séjour

Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

Départ – Hébergements

Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté. Tout objet cassé ou détérioré restera à votre charge.

•La caution vous sera restituée huitaine après le départ, déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

- Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage d'une valeur minimale de 70€ TTC vous sera retenu sur la caution.
- Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

Départ - Emplacements

- Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'emplacement devra être libéré avant 12h.
- La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite si perte du pass barrière et/ou de l'adaptateur. **Pour les EMBLEMENTS PREMIUM, la caution sera rendue sous huitaine sous réserve de l'état de propreté du sanitaire et de l'espace cuisine).**
- Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

8. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur est affiché à l'entrée de l'établissement et à l'accueil. Le Client est tenu d'en prendre connaissance et de le respecter.

9. VISITEURS

Les visiteurs sont admis dans l'enceinte du camping (en journée seulement) après s'être présentés à la réception du camping. Leur véhicule restera sur le parking visiteurs prévu à l'entrée du camping. **L'accès à l'espace aquatique leur est formellement interdit, le camping ne disposant pas de surveillant baignade.**

10. ANIMAUX / SECURITE

Les animaux sont formellement interdits dans nos hébergements locatifs.

Ils sont acceptés en emplacement moyennant un supplément. Ils ne doivent pas rester seuls sur l'emplacement (deux animaux au maximum par emplacement). Ils doivent obligatoirement être tenus en laisse. Afin de respecter les lieux, nous vous demanderons de ramasser les déjections de votre animal. Il sera demandé le carnet de vaccinations.

L'étang du camping est clôturé et fermé avec un portillon. Aucun enfant ne doit y pénétrer sans être accompagné par un adulte. En cas d'incident, le camping se décharge de toute responsabilité. Les enfants ne sachant pas nager et non accompagnés d'un adulte ne doivent pas pénétrer seuls dans l'enceinte de la piscine. **Tous les vêtements amples sont interdits à la baignade. Seuls les vêtements au-dessus des coudes, au-dessus des genoux et collants au corps sont autorisés à la baignade.**

Il est formellement interdit de recharger votre véhicule électrique sur votre emplacement. Une borne est installée pour cela à l'entrée du camping.

11. IMAGE

Vous autorisez expressément et sans contrepartie, le Camping Paradis de la Motte à utiliser des photographies et/ou films qui pourraient être pris au cours de votre séjour pour les besoins de communication du groupe Camping Paradis.

Tout vacancier refusant d'être photographié ou filmé pendant son séjour devra en faire part au Camping Paradis de la Motte préalablement et par écrit. Vous autorisez également leur diffusion, leur publication et leur commercialisation sur tout type de supports susceptibles d'être utilisés.

12. LITIGE

- Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels peut être signalée par courrier ou e-mail au Camping Paradis de la Motte

13. MÉDIATION

Dans le cadre d'un litige, vous avez la possibilité de nous contacter de la manière suivante :

- Envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception au Camping Paradis de la Motte

« Médiation des litiges de la consommation : Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par Camping de la Motte. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est CM2C - 14, Rue Saint Jean - 75017 PARIS.

14. RESPONSABILITÉ

Le client reconnaît expressément que le Camping Paradis de la Motte ne pourra être tenu responsable, du fait de la communication par ses partenaires. Toutes les photos et les textes utilisés sur le site internet du Camping Paradis de la Motte sont non contractuels. Elles n'ont qu'un caractère indicatif.

15. INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le Camping Paradis de la Motte comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par le Camping Paradis de la Motte, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients du Camping Paradis de la Motte en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela, il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante : 14 Bis Rue de la Motte – 85250 VENDRENNES en nous indiquant vos nom, prénom et adresse